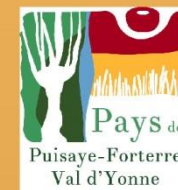


Pays de
PUISAYE-FORTERRE
VAL D'YONNE



Bilan de la
concertation

AVANT-PROPOS

Tout au long de son élaboration, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Puisaye-Forterre Val d'Yonne a fait l'objet d'un processus de concertation, de communication et d'information auprès de la population et des différents acteurs du territoire.

Ce document propose une synthèse générale de la concertation à destination du public et des élus du territoire qui s'est déroulée entre novembre 2013 et avril 2016. Il s'attache à montrer la diversité des outils de concertation et de communication proposés et la richesse des constats, des propositions et des questionnements recueillis.

Sommaire

Contexte et modalité de la concertation	4
1. <i>L'obligation de concertation dans le SCoT</i>	4
2. <i>La concertation dans le cadre de l'élaboration du SCoT de la Puisaye-Forterre Val d'Yonne</i>	6
Description de la démarche de concertation et d'information	8
1. <i>Les moyens d'expression</i>	8
2. <i>Les moyens d'information</i>	12
Synthèse des avis et des débats	17
Bilan	27
Annexes	29

Contexte réglementaire et modalités de la concertation

1. L'obligation de concertation dans le SCoT

Issu de la loi « Solidarité et Renouvellement Urbain » du 13 décembre 2000 qui fixe le cadre législatif de l'aménagement du territoire, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document d'aménagement et de planification, à une échelle supra communale.

À la différence du Schéma directeur qu'il remplace, le SCoT est un document partagé. La concertation est désormais obligatoire dans le cadre de son élaboration ou de sa révision.

L'article L 103-2 du Code de l'urbanisme créé par l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 précise :

« Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées :

1° L'élaboration ou la révision du schéma de cohérence territoriale ou du plan local d'urbanisme ;

[...] »

L'article L 103-3 du Code de l'urbanisme créé par l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 précise :

« Les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont précisés par :

1° L'autorité administrative compétente de l'Etat lorsque la révision du document d'urbanisme ou l'opération sont à l'initiative de l'Etat ;

2° L'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public dans les autres cas.

[...] »

L'article L 103-4 du Code de l'urbanisme créé par l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 précise :

« Les modalités de la concertation permettent, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente. »

L'article L 103-6 du Code de l'urbanisme créé par l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 précise :

« A l'issue de la concertation, l'autorité mentionnée à l'article L103-3 en arrête le bilan.

Lorsque le projet fait l'objet d'une enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement, le bilan de la concertation est joint au dossier de l'enquête. »

A l'arrêt du SCoT, le bilan de la concertation est présenté devant le Comité Syndical. Il énonce les moyens de concertation mis en œuvre tout au long de la procédure d'élaboration, relate d'une part les remarques émises par les personnes ayant participé à la concertation et les analyse au regard du projet global du Syndicat Mixte/PETR d'autre part.

2. La concertation dans le cadre de l'élaboration du SCoT de la Puisaye-Forterre Val d'Yonne

Les élus du Syndicat Mixte du Pays de la Puisaye-Forterre Val d'Yonne/Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) ont décidé de laisser une large place à la concertation dans l'élaboration du SCoT afin que celui-ci soit véritablement le fruit d'une réflexion partagée. En ce sens, il a chargé l'agence Aire Publique, spécialisée en concertation et communication publique, d'accompagner la démarche d'information et de participation et ce en collaboration avec les autres membres du groupement en charge de l'élaboration du SCoT à savoir Citadia Conseil et Even Conseil.

Par sa délibération en date du 10 décembre 2012 sur les modalités de concertation du projet SCoT, les élus du Syndicat Mixte du Pays de la Puisaye-Forterre Val d'Yonne/PETR ont voté la mise en place d'un dispositif d'information et d'échanges :

- Mise à disposition du public d'un dossier présentant l'état d'avancement de la démarche au siège du syndicat mixte et/ou dans les sièges des Communautés de Communes membres, notamment aux étapes suivantes de l'élaboration :
 - Après validation du diagnostic ;
 - Après l'arrêt du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) ;
 - Après l'arrêt du projet de SCoT par le comité Syndical.
- Organisation d'une exposition publique dans chaque Communauté de Communes membres ;
- La mise à disposition d'un registre de concertation au siège du Pays et accompagnant l'exposition ;
- Organisation d'au moins une réunion dans chaque Communauté de Communes membres du Syndicat Mixte/PETR pour présenter le projet de schéma avant arrêt ;
- Transmission d'articles sur le SCoT aux collectivités membres du Syndicat pour qu'ils soient intégrés dans leurs bulletins communaux et/ou communautaires ;
- Publication de bulletins d'information papiers ou électroniques par le Syndicat Mixte/PETR ;
- Création et animation, par le Syndicat Mixte/PETR, d'un site Internet dédié au SCoT, mise en téléchargement des documents suivant l'avancement de la démarche ;
- Ouverture au public des principaux ateliers de travail ;
- Annonce des différentes actions de concertation par voie de presse.

Durant toute la procédure d'élaboration du SCoT de la Puisaye-Forterre Val d'Yonne, un dispositif d'information et d'échanges reposant sur les outils suivants a été mis en œuvre :

- Un séminaire de lancement/formation regroupant les élus du territoire ;
- Un séminaire prospectif regroupant les élus du territoire pour construire le PADD ;
- Deux forums inter-SCoT ;
- Deux réunions publiques ;
- Des réunions organisées dans chaque Communauté de Communes membres pour présenter le projet à toutes les étapes (diagnostic, PADD, DOO) ;
- Un registre de concertation ;
- Une page Internet sur le site du Pays dédiée à l'élaboration du SCoT pour l'enquête publique ;
- Des articles dans la presse locale (papier et numérique) ;
- Des panneaux d'exposition tout au long de l'élaboration du projet ;
- Des lettres d'information.

Description de la démarche de concertation et d'information

1. Les moyens d'expression

→ *Le registre*

Un registre dédié à la concertation du SCoT a été mis à la disposition de la population afin de permettre aux habitants et acteurs du territoire de poser des questions, d'émettre des avis et suggestions tout au long de la démarche. Ce registre itinérant était mis à disposition au siège du Syndicat Mixte de la Puisaye-Forterre Val d'Yonne/PETR ainsi que sur les différents lieux où s'est tenue l'exposition dédiée au projet (paragraphe ci-dessous).

→ *Séminaire de lancement/formation*

Pour lancer la démarche d'élaboration du SCoT, un séminaire de lancement a été organisé le 13 octobre 2014 pour informer les élus du territoire sur la méthodologie et initier une dynamique d'appropriation du projet. Définition, objectifs, incidences sur les PLU, contenu, étapes de la démarche et thématiques clés traitées, les participants ont pu échanger et dialoguer avec les bureaux d'études pour mieux découvrir et comprendre cet outil.

Le compte-rendu du séminaire est disponible en annexe.

→ *Séminaire prospectif d'élus pour construire le PADD*

Le 19 février 2015, un séminaire prospectif a réuni les élus du territoire le temps d'un après-midi de travail pour co-construire le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du SCoT de la Puisaye-Forterre Val d'Yonne. Organisés en tables-rondes, les participants ont échangé autour de trois ateliers thématiques (un territoire de proximité et de qualité, un territoire d'initiative économique, un territoire de richesses et découvertes) pour identifier et mettre en exergue les enjeux et orientations du futur projet de territoire.

Le compte-rendu du séminaire prospectif est disponible en annexe.

→ *Forums Inter-SCoT*

Dans la perspective d'une meilleure intégration/collaboration avec les territoires voisins, deux Forums Inter-SCoT ont été organisés les 10 juin 2015 et 15 mars 2016 regroupant les responsables politiques et techniques des SCoT de la Puisaye-Forterre et de ses voisins : SCoTs du Grand Avallonnais, du Grand Auxerrois, de la Communauté de Communes de Loire et Nohain, de Sens, du Giennois et du Montargois.

Ces rencontres ont permis un partage des expériences sur la procédure et le document lui-même mais aussi d'intégrer davantage le projet de la Puisaye-Forterre Val d'Yonne dans une échelle plus large en créant des synergies et complémentarités avec les territoires voisins et en identifiant les points faibles sur lesquels travailler.

Les comptes-rendus des deux Forums Inter-SCoT sont disponibles en annexe.

→ *Réunions publiques*

Deux réunions publiques d'information et de débat ont été organisées par le Syndicat Mixte du Pays de la Puisaye-Forterre Val d'Yonne/PETR pour présenter l'avancée des études aux habitants du territoire et leur permettre d'échanger avec les élus et les techniciens. Ces temps de rencontre ont constitué de véritables réunions de travail à part entière.

→ **Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable / Réunion publique du 23 juin 2015 - Salle de l'Orangerie à Saint-Sauveur-en-Puisaye**

Les participants ont pu découvrir les grandes lignes du projet de territoire à travers ses trois axes structurants, transversaux et complémentaires. Outre ces éléments, la réunion publique fut l'occasion d'un dialogue entre l'équipe-projet et les habitants/acteurs du territoire.

De nombreux dispositifs de communication ont été mis en place pour mobiliser la population :

- Une campagne d'affichage (affiches distribuées aux Mairies) ;
- Une brève dans l'édition du 23 juin 2015 de *l'Yonne Républicaine* ;

Le compte-rendu de la réunion publique est disponible en annexe.

→ **Le Document d'Orientation et d'Objectifs / Réunion publique du 05 avril 2016 - Salle de l'Orangerie à Saint-Sauveur-en-Puisaye**

Au cours d'une soirée, l'équipe projet est venue présenter le DOO du futur SCoT pour ensuite débattre avec les participants. Articulée autour des grandes thématiques du DOO, la soirée a permis d'aborder les questions de consommation d'espace, de trame verte et bleue, d'habitat, de commerces de proximité, de mobilité, d'offre touristique ou encore d'agriculture et de gestion forestière (liste non-exhaustive).

De nombreux dispositifs de communication ont été mis en place pour mobiliser la population :

- Une campagne d'affichage (affiches distribuées aux Mairies) ;
- *Annonce sur les sites Internet (avec le relais d'un article de mobilisation) : Ville de Druyes-les-Belles-Fontaines, Ville de Toucy, Ville de Rogny-les-Sept-Ecluses, Ville de Lainsecq, Communauté de Communes Puisaye-Nivernaise, Communauté de Communes des Portes de Puisaye Forterre*
- *Une brève dans l'édition du 05 avril 2016 de l'Yonne Républicaine ;*

Le compte-rendu de la réunion publique est disponible en annexe.

→ **Réunions de présentation dans les Communautés de Communes membres**

Tout au long de l'élaboration du SCoT de la Puisaye-Forterre Val d'Yonne, des réunions de présentation ont été organisées dans chaque Communauté de Communes membre et ce pour les trois phases d'élaboration avant l'arrêt du projet en Comité Syndical.

→ Phase 1/ Diagnostic et Etat Initial de l'Environnement :

- C.C. Forterre Val d'Yonne : 26 novembre 2014 ;
- C.C. Cœur de Puisaye : 02 décembre 2014 ;
- C.C. des Portes de Puisaye : 27 novembre 2014 ;
- C.C. de l'Orée de Puisaye : 12 novembre 2014.

→ Phase 2/ Projet d'Aménagement et de Développement Durable :

- C.C. Forterre Val d'Yonne : 24 juin 2015 ;
- C.C. Cœur de Puisaye : 29 juin 2015 ;
- C.C. des Portes de Puisaye : 30 juin 2015 ;
- C.C. de l'Orée de Puisaye : 17 juin 2015.

→ Phase 3/ Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) :

- C.C. Forterre Val d'Yonne : 21 janvier 2016 ;
- C.C. des Portes de Puisaye : 26 janvier 2016 ;
- Ville de Charny Orée de Puisaye (ancienne C.C. de l'Orée de Puisaye) : 10 février 2016.

2. Les moyens d'information

a. Affichage de la délibération

La délibération du Comité Syndical du 10 décembre 2012 définissant les objectifs de l'élaboration du SCoT de la Puisaye-Forterre Val d'Yonne et les modalités de concertation qui accompagnent la procédure a été affichée au siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (Rue Raymond Ledroit 89170 à Saint-Fargeau depuis le 19 décembre 2012.

Par ailleurs, cette délibération a été notifiée par courrier aux autres collectivités :

- Le 21 décembre 2012 aux Communautés de communes du Toucycois, du canton de Bléneau, de Forterre, de Saint-Sauveur, de la Puisaye nivernaise, de la Puisaye Fargeaulaise et de la région de Charny ainsi qu'à la Préfecture de région Bourgogne, aux Conseils départementaux de l'Yonne et de la Nièvre, au Conseil régional de Bourgogne, à la Chambre régional de commerce et d'industrie de Bourgogne, la Chambre d'agriculture de l'Yonne, la Chambre régionale de Métiers et d'Artisanat de Bourgogne, la Chambre d'agriculture de la Nièvre et la Communauté d'agglomération d'Auxerre.
- Le 22 janvier 2016 au Communautés de communes des coteaux de la Chanteraine, de Coulange sur Yonne, Loire et Nohain, du canton de Briare, de l'Aillantais, des Vaux d'Yonne, du Jovinien, du Pays du Coulangeois et de Chatillon Coligny mais aussi aux Pays de la Bourgogne nivernaise, de l'Avallonnais et du Gatinais.

b. Les articles

A partir du lancement de la procédure du SCoT, les médias du territoire ont publié 15 articles relatifs à la démarche :

- L'Yonne Républicaine (version numérique) / 15 novembre 2012. Brève relatant l'adoption par vote du périmètre du SCoT de la Puisaye-Forterre Val d'Yonne en Comité syndical du Pays ;
- Cœur de Puisaye (magazine d'informations semestriel de la Communauté de Communes Cœur de Puisaye / juillet 2013. L'article présente la démarche d'élaboration du SCoT ainsi que son périmètre et les enjeux auxquels il doit répondre ;
- Par cheux nous (bulletin municipal d'informations de la la Ville de Saints-en-Puisaye / hiver 2013. Les lecteurs peuvent comprendre l'articulation entre PLU et SCoT mais aussi entre les structures administratives (Communes, Communauté de Communes et Pays) notamment sur les compétences de chacune d'entre elles en termes d'aménagement du territoire. Il explique également les obligations législatives pour chaque territoire de se doter d'un SCoT et relate les propositions faites au Conseil municipal notamment pour la rédaction de l'article 8-1 portant sur les compétences de la Ville pour l'Aménagement de l'espace ;

- L'Yonne Républicaine (version numérique) / 04 décembre 2013. Brève annonçant la signature d'un contrat entre le Pays et le bureau d'études pour l'élaboration du SCoT de la Puisaye-Forterre Val d'Yonne ;
- L'Yonne Républicaine / 05 décembre 2013. Dans la continuité de la brève de la veille publiée sur le site Internet du journal, l'article décrit plus précisément la nature du contrat signé entre le Pays et le groupement de bureaux d'études pour l'élaboration du SCoT. Il donne davantage d'éléments sur le coût du projet, les moyens de financement et la temporalité dans laquelle il s'inscrit ;
- L'Yonne Républicaine / 29 novembre 2014. L'article revient brièvement sur une soirée de présentation du diagnostic aux élus de la Communauté de Communes des portes de Puisaye-Forterre. Il informe également les lecteurs sur la nature de ce diagnostic et ce qu'il contient (atouts et faiblesses du territoire, enjeux pour le futur du territoire, etc.) ;
- L'Yonne Républicaine / 23 juin 2015. Brève annonçant la réunion publique organisée le soir même à Saint-Sauveur portant sur le PADD;
- L'Yonne Républicaine / 24 juin 2015. L'article revient sur la présentation des principaux enjeux du diagnostic et du PADD lors de la réunion publique du 23 juin 2015. Il synthétise également les trois axes du projet de territoire présenté lors de la soirée ;
- L'Yonne Républicaine / 28 janvier 2016. Suite à la présentation du DOO en Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Puisaye-Forterre, un article, qui relate par ailleurs les autres sujets à l'ordre du jour, revient sur la rencontre en ciblant la question de la consommation foncière ;
- L'Yonne Républicaine / 19 février 2016. Annonce de la tenue de l'exposition à l'Office du tourisme de Charny Orée de Puisaye. Au-delà des informations sur l'exposition, l'article présente les objectifs du SCoT ;
- Le Journal du Centre (version numérique) / mars 2016 : L'article présente le document SCoT et annonce la tenue de l'exposition sur le projet au château de Saint-Amand ;
- Régional de Cosne / 09 mars 2016. Annonce de la tenue de l'exposition à Saint-Amand-en-Puisaye. Pour introduire l'exposition, l'article en présentant de façon pédagogique le document SCoT ;
- Le Journal du Centre / 14 mars 2016. L'article donne des clefs de compréhension du SCoT : définition, périmètre, objectif. L'article indique également les modalités d'organisation (date et horaires d'ouverture) et le contenu de l'exposition prenant place à Saint-Amand-en-Puisaye et portant sur le projet ;
- L'Yonne Républicaine / 05 avril 2016. Annonce de la tenue de la réunion publique du soir organisée à Saint-Sauveur ;
- L'Yonne Républicaine / 06 avril 2016. Retour sur la réunion publique organisée la veille à Saint-Sauveur portant sur le DOO du futur SCoT de la Puisaye-Forterre Val d'Yonne. L'article revient sur les thèmes abordés dans la soirée et annonce la suite de la procédure à savoir l'arrêt du projet en avril et l'ouverture de l'enquête publique ;

Les articles sont disponibles en annexe.

Par ailleurs, deux articles supplémentaires seront rédigés et diffusés dans la presse locale (papier et numérique) après l'arrêt du projet pour informer la population sur l'enquête publique, les modalités pour y participer ainsi que l'entrée en vigueur du SCoT et son application après approbation.

c. L'exposition évolutive

Une exposition évolutive a été mise en place afin de présenter les différentes phases d'avancement du projet SCoT :

- Panneaux 1. Présentation de la démarche du SCoT : « SCoT de la Puisaye-Forterre Val d'Yonne : Un cap commun pour 2035 » (présentation du territoire, calendrier prévisionnel, étapes de la démarche et actions de concertation et de communication) ;
- Panneaux 2, 3 et 4. Présentation du diagnostic, de l'Etat Initial de l'Environnement et de leurs enjeux ;
- Panneau 5, 6 et 7. Présentation des trois axes du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) ;
- Panneau 8, 9, 10 et 11. Présentation du doucement d'orientation et d'objectifs (DOO).

Afin de permettre aux plus nombreux de découvrir le projet à travers ces panneaux, plusieurs expositions ont été organisées au siège du Syndicat Mixte du Pays de la Puisaye-Forterre Val d'Yonne / PETR du 12 mai au 26 mai 2016 et dans les Communautés de Communes du territoire :

- Commune nouvel de Charny-Orée de Puisaye (ancienne Communauté de Communes Charny Orée de Puisaye) : Office de tourisme de Charny du 16 au 28 février 2016.

La tenue de cette exposition a fait l'objet de diverses actions de communication pour mobiliser la population :

- Une campagne d'affichage ;
- Un article dans l'Yonne Républicaine du 19 février 2016 ;
- Une publication sur le site Internet de Villefranche-Saint-Phal.

- Communauté de Communes des Portes de Puisaye-Forterre : Atelier 3 des Communs du Château de Saint-Amand du 04 au 27 mars 2016.

La tenue de cette exposition a fait l'objet de diverses actions de communication pour mobiliser la population :

- Une campagne d'affichage ;
 - Des articles dans le Journal du Centre du 14 mars 2016, le Régional de Cosne (hebdomadaire de Cosne-sur-Loire) du 09 mars 2016 et dans le journal de Gien du même jour ;
 - Une communication dans les programmes annuels de l'Office du tourisme des Portes de Puisaye-Forterre ;
 - Une publication sur le site Internet du Journal du Centre en Mars 2016.
- Communauté de Communes de Forterre Val d'Yonne : Siège de la Communauté de Communes du 15 au 26 avril.
La tenue de cette exposition a fait l'objet de diverses actions de communication pour mobiliser la population :
- Une publication sur le site Internet de la Communauté de Communes Forterre-Val d'Yonne en avril 2016.
- Communauté de Communes Cœur de Puisaye : Siège de la Communauté de Communes du 27 avril 2016 au 11 mai 2016.

Par ailleurs, les panneaux ont été installés lors de la 41^{ème} Foire expo de Toucy (salon ouvert au grand public) organisée du 08 au 11 octobre 2015. Au cœur du Village Eco-Habitat, le public a pu découvrir durant 4 jours le projet de SCoT à travers ces panneaux.

d. Les lettres d'information

Des lettres d'information ont été éditées et distribuées dans chaque Communes (5 pour les Communes de moins de 500 habitants et 10 dans celles de plus de 500 habitants) ainsi que dans les Hôtels communautaires des Communautés de Communes et au siège du Syndicat Mixte/PETR pour éclairer la population sur le projet de SCoT :

→ **Lettre n°1 / Le diagnostic (décembre 2014)**

L'état des lieux du territoire étant réalisé, la lettre présente les grands éléments du diagnostic.

→ **Lettre n°2 / Le PADD (septembre 2015)**

Le document revient sur les grandes orientations du projet de territoire (PADD).

→ **Lettre n°3 / Le D00 (avril 2016)**

Cette troisième lettre d'information permet de découvrir le document d'orientation et d'objectifs et de mieux comprendre ses impacts (et donc celle du SCoT) sur le territoire.

→ **Lettre n°4 / La validation (avril 2016)**

Cette dernière lettre d'information permet de découvrir le document d'orientation et d'objectifs et de mieux comprendre ses impacts (et donc celle du SCoT) sur le territoire. Au moment de l'arrêt du projet, cette lettre était en cours de maquettage et n'a pu être distribuée avant. Elle a été mise à disposition du public pour l'enquête public.

e. Le site Internet

Une page internet dédiée à l'élaboration du SCoT a été mise en place sur le site internet du Pays de la Puisaye-Forterre Val d'Yonne (www.puisaye-forterre.com/le-scot/) le 26 avril 2016 pour permettre à la population d'aborder la phase d'enquête publique avec l'ensemble des informations nécessaires à la bonne compréhension du projet.

Elle propose ainsi un certain nombre de liens pour mieux comprendre la démarche, ses objectifs, les différentes étapes d'élaboration mais aussi d'avoir accès aux études techniques.

Par ailleurs les sites Internet des Communes et Communautés de Communes ont relayés des informations concernant l'élaboration du SCoT tout au long de la procédure.

f. Les études

Les études (diagnostic, PADD et DOO) ont été imprimées en plusieurs exemplaires et mis à disposition de la population au sein des Mairies de chaque pôle identifié dans le SCoT à partir de la première semaine du mois de Mai 2016.

Synthèses des avis et des débats

Tout au long de la procédure du SCoT de la Puisaye-Forterre Val d'Yonne, grâce aux actions de communication et à la mise en place de différents moyens d'expression, les acteurs du territoire ont pu faire part de leurs avis et de leurs attentes à l'équipe-projet et aux membres des bureaux d'études.

Les principales remarques et attentes émises peuvent être synthétisées selon différentes thématiques. Les réponses apportées par le SCoT ou directement durant les temps de rencontres sont précisées à la suite.

Les demandes d'intérêt particulier qui ne rentraient pas dans le projet collectif et les propositions et questionnements qui ne relèvent pas du SCoT n'ont pas été traitées dans le présent document.

Le séminaire prospectif organisé le 19 février 2015 avec les élus du territoire n'a pas été pris en compte dans la construction de cette synthèse, les fruits de cette rencontre servant directement à la définition des axes du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

PROCEDURE

<i>Remarques</i>	<i>Réponses apportées</i>
<p>La cohérence du projet de SCoT avec les SCoT voisins <i>(Séminaire de formation du 13 octobre 2014)</i></p>	<p>L'élaboration du SCoT de la Puisaye-Forterre Val d'Yonne a pris en compte cette dimension plus large pour éviter d'avoir des documents qui se tournent le dos. Tout au long de la démarche, les territoires voisins sont associés aux études en tant que personne publique et associée. De la même manière, le diagnostic analyse les liens et influences avec les territoires voisins (déplacements, développement commercial, etc.) ; les résultats de cette analyse sont pris en compte pour la définition du PADD. Par ailleurs, un Forum Inter-SCoT a été organisé avec les territoires de SCoT voisins pour échanger sur les enjeux communs, les synergies à développer ou la méthodologie de la démarche utilisée, etc.</p>
<p>Le désengagement des services de l'Etat sur le territoire et ses conséquences sur la démarche d'élaboration de SCoT <i>(Séminaire de formation du 13 octobre 2014)</i></p>	<p>Malgré un désengagement visible à l'échelle locale notamment pour les communes qui les sollicitent pour un appui technique ou des questions précises liées à l'aménagement, les services de l'Etat sont pleinement engagés (c'est une obligation légale) dans le suivi de l'élaboration/révision des documents d'urbanisme locaux comme le SCoT.</p>
<p>L'élaboration de documents d'urbanisme (PLU et PLUI) pendant la période d'élaboration du SCoT <i>(Séminaire de formation du 13 octobre 2014)</i></p>	<p>Les communes ou intercommunalités peuvent lancer l'élaboration ou la révision de leur document d'urbanisme. Néanmoins, ces documents devront être compatibles avec le SCoT une fois approuvé. Il est risqué d'approuver un tel document sans tenir compte du SCoT en cours d'élaboration. La solution optimale pour les collectivités consiste à élaborer leur document d'urbanisme parallèlement au</p>

Le caractère obligatoire ou non du document d'orientation et d'objectifs (DOO)
(Séminaire de formation du 13 octobre 2014)

Le bilan du SCoT tous les 6 ans
(Séminaire de formation du 13 octobre 2014)

Une modification du périmètre du SCoT après son approbation ; le cas d'une commune rejoignant une intercommunalité du territoire
(Séminaire de formation du 13 octobre 2014)

La prise en compte des documents d'urbanisme existant dans l'élaboration du SCoT
(Séminaire de formation du 13 octobre 2014)

La redondance des thématiques avec les autres documents d'urbanisme
(Séminaire de formation du 13 octobre 2014)

SCoT, en intégrant les grandes lignes du projet au fur et à mesure de son élaboration, la marge d'ajustement pour la compatibilité sera alors minime voire inexistante.

Le DOO comporte deux types de règles : les prescriptions qui revêtent un caractère obligatoire et les recommandations dont la mise en œuvre ne l'est pas.

Le bilan du SCoT se réalise sur la base de la mise en œuvre des outils de suivi proposés lors de son élaboration. Le SCoT tel quel peut être prolongé si ces résultats correspondent aux orientations initiales ou révisé si ces derniers sont contraires.

A la fusion de la commune avec l'intercommunalité, celle-ci (l'intercommunalité) doit se positionner si elle reste dans le territoire du SCoT de la Puisaye-Forterre ou si elle rejoint celui des communes. La commune étant sous un « nouveau » SCoT se retrouve en zone blanche. Son intégration dans le périmètre n'enclenche pas une procédure de révision immédiate du SCoT. Néanmoins, elle doit y être intégrée lors de la prochaine révision ou au moment du bilan. Dans tous les cas, une intercommunalité ne peut être à cheval sur deux SCoT.

Le SCoT en cours d'élaboration prend en compte l'ensemble des documents existant en s'appuyant sur ces derniers tout en recherchant une cohérence globale.

Le SCoT est un document intégrateur ce qui signifie qu'il doit intégrer un certain nombre de document thématique très spécifiques. Il y a donc nécessairement une redondance avec ces derniers pour leur prise en compte dans le projet du territoire.

Le lien entre le SCoT et le PLUI
*(Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Cœur de
Puisaye du 2 décembre 2014)*

Mise en ligne des documents sur Internet
(Registre de concertation)

Durant toute la démarche d'élaboration, le travail est réalisé en lien étroit avec les Communautés de communes pour que les analyses menées dans le cadre de l'élaboration des documents locaux viennent alimenter le diagnostic. De fait, l'on retrouve des redondances avec d'autres documents, les thématiques traitées étant sensiblement les mêmes mais traitées à des échelles différentes.

Conformément au Code de l'urbanisme, le PLUI (tout comme le PLU) doit être compatible avec le SCoT et plus précisément avec le Document d'Orientation et d'Objectif qui est l'élément opposable du SCoT. Le rapport de compatibilité n'implique pas une reproduction à l'identique de la norme supérieure (ici le SCoT sur le PLUI). Néanmoins, la notion de compatibilité induit une obligation de non contrariété. Le PLUI devra donc respecter les options fondamentales du SCoT, sans être tenu de reprendre à l'identique son contenu, le tout en justifiant les choix pris.

L'ensemble des documents du projet ont été mis en ligne le 26 avril 2016.

ORGANISATION TERRITORIALE ET DEVELOPPEMENT

<i>Remarques</i>	<i>Réponses apportées</i>
<p>Les critères d'organisation du territoire <i>(Réunion publique du 23 juin 2015)</i></p>	<p>Lors de la réunion publique, le bureau d'étude a précisé que la structuration du territoire en trois typologies de communes a été définie en prenant en compte le poids démographique des communes, la répartition de l'emploi, l'offre commerciale, en équipements et en services</p>
<p>Rapprocher lieux de vie, emplois et commerces <i>(Réunion publique du 23 juin 2015)</i></p>	<p>L'ensemble des orientations développées dans le PADD du SCoT appuie dans cette direction. La question de l'accessibilité et de la proximité est en effet au centre du projet de territoire. Rapprochement des lieux de vie et lieux d'emplois, tissu commerciale adapté aux pratiques de proximité tout en offrant des établissements de moyenne et grande distribution et des spécialistes, renforcement de l'accessibilité des équipements, services et commerces, accueil des entreprises adapté, développement de l'économie présentielle, renforcement de l'animation et du dynamisme des bourgs et villages, valorisation des filières locales, etc.</p> <p>Le DOO traduit ces orientations en prescriptions/recommandations à mettre en œuvre tel que la pérennisation du tissu commercial de proximité en prévoyant des possibilités d'implantation ou en favorisant la création de linéaires commerciaux entre autres.</p>
<p>L'intégration du Val d'Yonne dans le périmètre du SCoT <i>(Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Puisaye du 2 décembre 2014)</i></p>	<p>La cohérence, à la fois nécessaire mais aussi recherchée à l'échelle du SCoT, doit se penser en termes de bassins de vie d'où l'intégration de cette entité dans le périmètre du SCoT.</p>

DEMOGRAPHIE

<i>Remarques</i>	<i>Réponses apportées</i>
<p>Les perspectives sur lesquelles s'appuient les projections démographiques définies par le SCoT (accueil de 4 000 habitants d'ici à 2035 sur le territoire) <i>(Réunion publique du 23 juin 2015)</i></p>	<p>Les projections démographiques s'appuient sur les réflexions menées par les Communautés de communes dans le cadre des plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUI). Plusieurs scénarios réalistes ont été proposés. Le choix fait dans le PADD s'appuie sur une hypothèse de développement volontariste au cours des 20 prochaines années permettant de conforter l'équilibre et les solidarités au sein du territoire tout en affirmant un développement plus autonome vis-à-vis des agglomérations voisines.</p>

EQUIPEMENTS ET SERVICES

<i>Remarques</i>	<i>Réponses apportées</i>
La place du numérique dans le projet de territoire <i>(Réunion publique du 05 avril 2016)</i>	L'amélioration de la couverture numérique en matière de téléphonie mobile et de haut débit constitue une priorité à court terme pour le territoire. Le constat est aujourd'hui que de nombreuses zones dites blanches (non desservies) ou grises (mal desservies) persistent en Puisaye-Forterre Val d'Yonne, ce qui constitue une difficulté pour les ménages et un frein à l'attractivité des entreprises. Le PADD (objectif 1/axe 2) et le DOO (prescriptions qui visent à favoriser la généralisation de la couverture numérique très haut débit sur les zones d'activités - d'intérêt communautaire et local - tout comme le développement de l'offre en téléphonie mobile) du SCoT traduisent donc cette volonté en portant un affichage fort sur le numérique.

CULTURE

<i>Remarques</i>	<i>Réponses apportées</i>
La prise en compte de la culture dans le projet de territoire <i>(Réunion publique du 05 avril 2016)</i>	A l'image du tourisme ou de la valorisation du patrimoine, la culture fait partie intégrante du projet de territoire de la Puisaye-Forterre Val d'Yonne en tant qu'objectif transversal. Ainsi, après le recensement des lieux et évènements culturels et l'identification des enjeux liés à cette thématique, le PADD et le DOO intègre cet élément en tant qu'élément central du projet de territoire. Son traitement ne concerne pas uniquement l'offre mais également l'accessibilité, la qualité, sa nature propre en tant que porteur de l'identité du territoire, l'opportunité d'attractivité et de développement qu'elle peut représenter, etc.

TOURISME

<i>Remarques</i>	<i>Réponses apportées</i>
<p>Les priorités en matière de développement touristiques <i>(Réunion publique du 23 juin 2015)</i></p>	<p>Le tourisme est une activité économique majeure de la Puisaye-Forterre Val d'Yonne. Son développement passe par deux points. La question de la protection, préservation et mise en valeur de ces richesses, naturelles, patrimoniales, culturelles et identitaires (axe 2 du PADD) d'une part. D'autre part, l'axe 3 du PADD insiste sur la constitution et le renforcement du projet touristique du territoire : déplacements, hébergements et restauration, parcours, image et promotion du territoire, structures d'information, tourisme vert, de loisirs, culturel, patrimonial ou historique, etc.</p> <p>Le DOO propose une série d'actions pour développer un projet touristique commun au service de l'image et la valorisation des richesses du territoire et structurer une véritable économie touristique participant à l'animation et au dynamisme des villages du territoire : poursuivre les actions de promotion du territoire, structurer la filière (services touristiques, marketing, animation, etc.), développer et diversifier les capacités d'accueil, etc.</p>
<p>Le projet touristique du Pays <i>(Réunion publique du 05 avril 2016)</i></p>	<p>Comme répondu lors de cette même réunion publique, la stratégie touristique souhaitée par le Pays s'appuie sur la valorisation des différents types de tourisme proposés sur le territoire : le tourisme vert et de loisirs ou encore le tourisme patrimonial et culturel. Dans les années à venir, l'objectif sera de favoriser la mise en réseau des différents sites touristiques de la Puisaye-Forterre Val d'Yonne afin de tirer profit de la notoriété de Guédelon et d'inciter les touristes à découvrir les autres points d'intérêt du territoire. Le Pays soutient</p>

par ailleurs le développement de l'offre d'hébergement et des services touristiques sur le territoire, notamment « hors saison », tout en poursuivant les actions de promotion touristique de la Puisaye-Forterre Val d'Yonne à l'échelle régionale et au-delà. Il est d'ailleurs précisé que depuis plusieurs années, la durée moyenne de séjour des touristes augmente sur le territoire.

L'ensemble de ces éléments sont explicitement évoqués dans le PADD et traduits dans le document d'orientation et d'objectifs. En effet, le tourisme fait l'objet d'une partie à part entière dans le DOO qui décline le projet touristique du Pays (développer dans le PADD) à travers des prescriptions et des recommandations.

Bilan

Conformément aux articles L103-2, L103-3, L103-4 et L103-6 (anciennement L300-2) du Code de l'Urbanisme, le Syndicat Mixte du Pays de la Puisaye-Forterre Val d'Yonne/PETR a organisé la concertation pendant toute la durée de l'élaboration du projet de SCoT et dans le respect de la délibération de prescription du 10 décembre 2012.

Les moyens de concertation et d'information déclinés ont permis d'informer régulièrement les habitants et les acteurs du territoire garantissant la transparence de la démarche d'élaboration du projet.

L'implication des élus, acteurs et habitants du territoire à chaque grande étape (lancement, diagnostic, PADD, DOO), à travers des séminaires, des réunions de présentation en Conseil communautaire, des forums inter-SCoT et des réunions publiques mais aussi à travers le registre de concertation a permis de recueillir de nombreux avis et remarques qui ont alimenté directement les études techniques. Leur intégration effective dans le projet a été garantie par la présence à chaque rencontre d'élus référents du Syndicat Mixte/PETR, de techniciens en charge de l'élaboration du SCoT et de membres des bureaux d'études. Ces derniers ont régulièrement témoigné des remarques, avis et propositions du public lors des comités de pilotage permettant aux élus communautaires de valider leur prise en compte dans le projet.

Le Syndicat Mixte du Pays de la Puisaye-Forterre Val d'Yonne/PETR s'est par ailleurs assuré de la bonne information du public par la publication de nombreux articles dans la presse locale (papier et numérique), sur les différents sites Internet du Syndicat Mixte/PETR, des Communautés de Communes et des Villes, d'une exposition évolutive, de lettres d'information pédagogiques ou encore de publicité lors d'événements.

La synthèse des avis exprimés met en exergue le souhait d'un projet dynamique respectueux de l'identité du territoire et de son cadre de vie. Il s'agit d'une part de renouer avec le développement économique et l'emploi en renforçant l'attractivité du territoire, de répondre aux besoins des habitants de toute génération en termes d'équipements, de commerces et de logements, d'encourager les énergies renouvelables et d'optimiser le fonctionnement du territoire notamment sur le plan des déplacements (transports en commun, stationnement et liaisons douces). Elus, acteurs et population ont également insisté sur la vie locale et l'animation des différents lieux de vie. Enfin, ont pu être entendues des demandes telles que la valorisation de l'activité agricole, la préservation du patrimoine naturel et paysager ou encore la maîtrise des risques technologiques et des nuisances sonores présents sur le territoire.

Les choix faits par les élus du Syndicat Mixte du Pays de la Puisaye-Forterre Val d'Yonne/PETR s'inscrivent dans le strict respect de l'ensemble de ces remarques que ce soit dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables ou dans le Document d'Orientation et d'Objectifs.

Ainsi, il convient de dresser un bilan favorable de la concertation.

Annexes

- Délibération du Comité Syndical du 10 décembre 2012 ;
- Séminaire de lancement/formation : compte-rendu ;
- Séminaire prospectif d'élus pour construire le PADD : compte-rendu ;
- Forums Inter-SCoT :
 - 10 juin 2015 : compte-rendu ;
 - 15 mars 2016 : compte-rendu.
- Réunions publiques :
 - 23 juin 2015 : affiche de mobilisation et compte-rendu ;
 - 05 avril 2016 : affiche de mobilisation et compte-rendu.
- Articles (dans l'ordre chronologique de parution) ;
- Expositions : affiches de mobilisation / communiqués de presse et divers outils de mobilisation ;
- Registre de la concertation.